

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

---

RESPONSABILISATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES DONNEURS D'ORDRE - (N°  
1686)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par  
M. Savary, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« partiel ou total »,

les mots :

« de tout ou partie ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel